Image not found or type unknown

Compteur EDF pour 2 logements

Par **Palmier Alexandre**, le **10/12/2016** à **01:53**

Bonjour
J'ai besoin d'aide car je suis locataire d'une maison coupé en 2 logements non meublé avec un compteur EDF pour nous 2. Avec ma situation je peux bénéficier d'un aide de 140€ mais la régie ne peut me fournir aucune facture à mon, elle m'envoie juste une fois par an la répartition de la consommation et c'est toujours 50/50 avec ma voisine. De plus j'étais absent pendant 1mois (juillet) et sur le relever envoyer par la régie pendant ce moi ca a doublé en consommation et tarif 60€ au lieu de 30€ pour nous 2 à savoir que m'a voisine m'a confirmée qu'elle a installé un sona qui marche à l'électricité. Que dois-je faire pour pouvoir avoir une facture à mon nom et est-ce légal ce qu'il font "facture au nom du propriétaire + je paye bien plus que si j'étais moi même client EDF"!!!
J'aimerai pouvoir bénéficier de mon tarif réduit mais la régie m'a dit clairement que ce n'était pas leur problème que j'ai une aide ou pas et que c'était comme cela point. Mon loyer est de 600€ plus 140€ de charge. Ils m'envoient tous les mois un relevé de situation mais jamais de quittances je dois réclamer plusieurs fois pour les avoir et ça commence à me les briser

Par **youris**, le **10/12/2016** à **10:22**

bonjour,
votre situation est illégale car chaque logement doit avoir son propre compteur d'électricité et son occupant doit pouvoir choisir son fournisseur.
il faut que votre bailleur se mette en règle et demande au distributeur de créer un deuxième point de comptage et ensuite le bailleur demandera à un électricien de séparer les 2 installations électriques.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés